

# FICHE DESCRIPTIVE

## FIMO voyageurs

### Pré-requis d'accès à la formation

- Avoir 21 ans et être titulaire du permis de conduire des catégories D1 ou D1E en cours de validité.
- Avoir 24 ans et être titulaire du permis de conduire de catégorie D ou DE.

### Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

### Objectif de la formation

- Acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice du métier de conducteur de transport en commun de personnes.
- Appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière et la sécurité environnementale.

### Durée de la formation : 140 heures

**Rythme** : du Lundi au Vendredi de 8 h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 20 jours de formation).

### Nombre minimum et maximum de stagiaires

**Nombre minimum** : 8 stagiaires

**Nombre maximum** : 16 stagiaires

### Tarif

**Nous contacter :**

- Agence de TRINITE au 0596 58 40 59, par mail : [trinite@passersonpermis.com](mailto:trinite@passersonpermis.com)
- Agence du LAMENTIN au 0596 51 69 47, par mail : [lamentin@passersonpermis.com](mailto:lamentin@passersonpermis.com)

### Programme de formation

- **Accueil et présentation de la formation.**
- **Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité**

- Les caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité,
- La prévention des risques d'accidents en conduite et la sécurité routière,
- L'éco conduite et l'utilisation des outils informatiques d'assistance à la conduite,
- La prévention des risques d'accident hors du temps de conduite,
- Le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule,
- L'application pratique et l'analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile.

▪ **Application des réglementations.**

- La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport en commun de personnes : les temps de conduite et de repos des conducteurs, la formation des conducteurs, l'utilisation du chrono tachygraphe électronique.
- La réglementation applicable à la location de véhicules de transport,
- La réglementation applicable aux transports en compte propre,
- Les différents contrats et documents nécessaires au transport international en commun de personnes.

▪ **Santé, Sécurité routière et sécurité environnementale.**

- La prévention des risques liés aux aptitudes physiques et mentales des conducteurs,
- La prévention et l'évaluation des situations d'urgence à travers des exercices pratiques,
- Les accidents du travail et les principes élémentaires de secourisme,
- Les règles de circulation et de signalisation routières,
- Les risques de la route, les facteurs aggravants liés aux véhicules lourds,
- La conduite à l'approche des grands ouvrages et dans les tunnels et le franchissement des passages à niveau,
- La criminalité et le trafic des clandestins.

▪ **La notion de service, de relation commerciale dans les métiers de la logistique.**

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise,
- La démarche qualité et le développement de la qualité service,
- Les aspects économiques du transport en commun de personnes,
- Le positionnement d'une entreprise et la notion de marché concurrentiel.

▪ **Evaluation des acquis et synthèse de stage.**

### Dates de la formation

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

### Lieux de la formation

31 rue des Barrières 97232 Le LAMENTIN

### Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur engin de chantiers
- Piste privée de maniabilité
- Equipe de formateurs permanents

### Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation et le cas échéant de l'examen

- Examen blanc, mise en situation par nos formateurs
- Contrôles des acquis
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée.

### Formalisation à l'issue de la formation

Après évaluation finale, si résultat favorable, délivrance d'une Attestation de formation initial minimal obligatoire transporteurs routiers de voyageurs et d'une CQC carte qualification conducteur.

